

Projet de révision du PLU de Saint Philibert

Vernier Alavoine <vernier.alavoine@wanadoo.fr>

mardi 28 août 2018 à 17:05 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

Cc : vernier.alavoine@wanadoo.fr

Madame la Présidente de la Commission d'enquête,

Le projet de révision du PLU de St Philibert s'efforce de concilier des enjeux sociaux, économiques et écologiques, avec une attention particulière pour faciliter l'accès au logement de personnes en activité sur le territoire. Cette approche est légitime mais doit être mise en œuvre en respectant la qualité de vie et l'identité de cette commune appréciée du littoral.

Résident dans la partie ouest de la rue des Presses, je vous sou mets plus particulièrement les observations suivantes :

1/ Conséquences du projet de PLU sur la circulation.

Comme tous les riverains, j'ai constaté une très nette augmentation du trafic routier rue des Presses depuis qu'a été aménagée la rue du Ster qui régule la vitesse et l'accès au bourg.

Les nuisances sonores et la dangerosité qui en découlent sont importantes.

Compte tenu de l'implantation des nouveaux logements, Il est quasi assuré que la majorité de leurs occupants emprunteront également la rue des Presses, ce qui va décupler le trafic et les nuisances associées. Le projet de PLU, très documenté par ailleurs, n'aborde absolument pas les conséquences des nouveaux logements sur la circulation, qui constitue pourtant un point essentiel de la qualité de vie et de la sécurité des habitants.

Ne pourrait-il être envisagé un nouvel accès par le nord à partir de la D781 pour desservir cette nouvelle zone d'habitation et répartir la circulation de manière plus harmonieuse ? L'aménagement de cette troisième voie, ainsi que celui de la rue des Presses qui était prévu, devront être de même nature que celui de la rue du Ster qui a démontré son efficacité.

2/ Nouveau zonage de la partie ouest de la rue des Presses

Aucune justification réelle n'est apportée pour expliquer la classification en zone N ou A des parcelles situées à l'ouest de la rue des Presses précédemment classées U, alors même que d'autres zones plus éloignées du centre et sans réelle continuité urbaine sont classées en zone U. Il est même assez paradoxal de classer en zone naturelle, et donc à protéger, une zone qui subit de plein fouet les nuisances environnementales du trafic routier évoqué ci-dessus, notamment si aucun accès complémentaire n'est créé.

3/ Architecture des nouveaux logements dans le bourg.

Le passage du faitage à 12 mètres avec possibilité de toits terrasses me semble constituer une atteinte forte et irrémédiable à l'identité du bourg de St Philibert, déjà affectée par des réalisations récentes qui sont loin de faire l'unanimité.

Veillez croire, Madame la Présidente, à l'assurance de la considération distinguée.

Christophe Vernier
31 rue des Presses
56470 Saint Philibert